



Employeur ne payant pas les jours effectués

Par **zinefria_old**, le **19/12/2007** à **10:26**

Bonjour,

L'ex employeur de mon compagnon lui demande de prouver les jours manquants sur sa dernière fiche de paie.

Sachant qu'il est sorti de l'entreprise le trente (30) novembre 2007 et qu'il manque les jours suivants : 5, le 7 après midi, 8, 9, 12, 13, 14, 15 et 16 novembre 2007.

L'on souhaiterait savoir si c'est à mon compagnon (l'employé) de prouver sa présence sur le chantier, ou au patron de prouver l'absence, sachant qu' évidemment qu'aucune lettre avec accusé de réception ou non n'a été envoyée.

En vous remerciant de votre aide.

Veillez recevoir mes sincères salutations.